



Medecine du travail et certificat d'aptitude

Par **rehad**, le **21/09/2014** à **08:25**

Bonjour,rnrnJe suis actuellement aux Prudhommes suite à un changement de poste, étant travailleur handicapé reconnu et ayant 60 ans mon employeur veut me mettre à un poste de magasinier que je ne puis exercer physiquement, alors que j'occupais un poste administratif c'est pour cela que nous nous opposons. Ma question est la suivante , je n'ai pas subi d'examens médicaux depuis plus de trois ans alors que je suis sous surveillance renforcée et le médecin du travail de l'entreprise a donné un certificat d'aptitude de visite médicale pour le nouveau poste a l'employeur alors que je n'ai pas passé de visite et cela un an après mon départ en maladie comment prouver que c'est un faux , car je ne peux contester ce certificat ne l'ayant pas eu au moment et l'employeur sans sert pour le prudhomme.rnmerci pour votre aide rnrehad

Par **Lalyben**, le **23/09/2014** à **19:20**

Bonjour vous pouvez de votre côté prendre rdv auprès du médecin de travail